

Délibération n°107/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 02 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026

Nombre de présents : 64

Effectif légal du conseil communautaire : 81

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de membres en exercice : 81

Nombre de votants : 72

Date d'affichage : 26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saint Privé, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six mai deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Josiane, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, FILIPE Delphine, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, GROSSIER Antoine, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, HUMEAU Yann, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Bernard, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : FÉVRIER Catherine (pouvoir à Mme CHOUBARD), CARRÉ Michel, CORDET Yannick (suppléant M. GROSSIER), COUET Micheline, GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme CHARENTON), GUILLAUME Philippe (pouvoir à M. PAURON), JOURDAN Brice, LEGRAND Patrick, LIGNERAT Bruce (pouvoir à M. SAULNIER-ARRIGHI), PROT Michel (pouvoir à M. BUTTNER), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. NURY), SERIN Michel (pouvoir à Mme REPIQUET), THIEULENT Maryline, XIBERRAS Olivier (pouvoir à Mme BRUNET), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : BOUTOILLE Elisabeth, FOURNIER Jean-Claude, JACQUET Luc, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. LETELLIER Francis

OBJET : Renouvellement de la Charte « Promeneurs du Net » 2026-2027 et la convention adossée pour le centre de loisirs de Forterre

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6, relatif à l'exercice de la compétence Petite Enfance et de l'Enfance jeunesse,
- Considérant le Projet Éducatif de Territoire 2020-2026 et le plan mercredi 2024-2027 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Considérant la nécessité de consolider une politique jeunesse moderne et adaptée en renforçant la présence éducative hors les murs,
- Considérant la volonté de l'équipe d'animation du centre de loisirs de Forterre de s'engager dans l'accompagnement des jeunes dans l'usage des outils numériques et de les sensibiliser aux risques,

Délibération n°107/2026

- Considérant l'avis favorable de la commission Petite-Enfance Jeunesse réunie le 29/05/2026,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance - Jeunesse,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :

- Approuve le renouvellement de la Charte « Promeneurs du Net » pour 2026-2027 avec la Caisse d'Allocation Familiale et la convention adossée pour le centre de Loisirs de Forterre.
- Autorise le Président à signer la charte et la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

